

SEANCE DU 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE - Benoît MARCOUL - Patrice BES - Jean-Paul HUC - Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN - Jacqueline GASSIN - Delphine CALICIS

Représentés :

Nathalie PHILIPPE a donné procuration à Michel BONNET

Absents : Olivier BOUTIN - Céline BEGIN - Corinne CALVIÈRE - Adeline GATIMEL

Secrétaire : Delphine CALICIS

Compte rendu de la réunion du 05.03.2019 : approuvé à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018 (N° 15.2019)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 conforme au compte de gestion,

Considérant les résultats

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses 70 074.77 € Recettes 68 613.44 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses 36 678.39 € Recettes 64 216.16 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 461.33 € et un excédent d'investissement de 27 537.77 €,

Considérant les restes à réaliser,

Le conseil municipal

- approuve le compte administratif
- approuve le compte de gestion émis par la trésorerie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT (N° 16.2019)

Suite au vote du compte administratif,

M. le maire présente la proposition du budget

SECTION FONCTIONNEMENT : 58 994 €

SECTION INVESTISSEMENT : 57 968.85 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget assainissement.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE (N° 17.2019)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 conforme au compte de gestion,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant les résultats

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 632 069.77 € Recettes 1 378 713.89 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 566 425.21 € Recettes 595 367.96 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 746 644.12 € et un excédent d'investissement de 28 942.75 €,

Considérant les restes à réaliser,

Le conseil municipal

- approuve le compte administratif
- décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement soit 474 801.25 € article 1068 conformément à la règle
- approuve le compte de gestion émis par la trésorerie

VOTE DES TAXES LOCALES (N° 18.2019)

M. le maire présente l'état de notification 1259 des taxes locales,

Considérant les résultats du compte administratif,
Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas revaloriser le taux des taxes

TAXES	BASE 2018	TAUX 2018	TAUX 2019	PRODUIT
Taxe habitation	1 338 000	9.03	9.03	120 821
Foncier bâti	882 000	16.63	16.63	146 677
Foncier non bâti	107 386	60.55	60.55	109 700
			TOTAL	333 921

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

M. GIORGIUTTI rappelle le calendrier pour la révision du PLUI engagé sur le territoire de l'ex VGPS. Le débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a eu lieu lors du conseil municipal du 3/10/2018.

Une 3^{ème} réunion publique aura lieu à Cahuzac sur Vère.

L'enquête publique est prévue à l'automne 2019 pour une approbation du PLUI à la fin 2019.

COMPTE RENDU DE L'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET

M. le maire donne le compte rendu des réunions depuis le dernier conseil et qui traitaient du budget prévisionnel 2020 et du PLUI.

MODIFICATION ADRESSAGE (N° 19.2019)

Suite à l'appel du service du cadastre concernant la dénomination de la voie « Bois de Roziès »,

Considérant que la norme impose une nature à toute voie : rue, route, chemin, etc,

Le conseil municipal, après délibération, décide de nommer cette voie « Route du Bois de Roziès ».

RENOUVELLEMENT COPIEUR (N° 20.2019)

M. le maire donne la parole à M. SAGE en charge du dossier du copieur de la mairie.

- suite au contrat signé le 24 mars 2014 expirant fin mars 2019

- considérant les diverses propositions,

Le conseil municipal, après délibération,

- accepte la proposition d'ALKIA pour un loyer mensuel de 78 € sur 5 ans,

- autorise M. le maire à signer la proposition d'ALKIA.

QUESTIONS DIVERSES

- commission attribution se réuni mercredi pour l'attribution des logements du presbytère
- la lavandière de Cahu va s'installer
- M. Ramond président du conseil départemental fait une visite le 13 mars sur le canton et il sera accompagné d'une vingtaine d'élus. Il invite les élus de notre commune à le rencontrer à 13 h à la maison des associations. Ce sera l'occasion de lui parler directement de la Maison Astrolabe
- Un débrifing concernant le rallye qui a parcouru notre commune aura lieu à la salle des associations le mercredi 20 mars à 19h
- l'association OPERA SOLEIL qui vient de se dissoudre organise pour la dernière fois une manifestation publique et gratuite le vendredi 29 mars à 20 h 30 à la salle des fêtes
- l'atelier de repassage change de nom commercial et devient « La Lavandière de Cahu » La gérante se nomme Mme ROUMEGOUS et habite sur la commune de Gaillac Le loyer reste inchangé à 100 euros par mois auquel s'ajoute une provision pour charges de 400 € mensuels, surtout destiné à la consommation électrique.
- devant l'impossibilité de désherber il a été décidé de prendre pour 2 mois 2 personnes supplémentaires pour procéder à l'arrachage manuel des mauvaises herbes. Nous tirerons les conséquences financières et les conséquences en matière d'emploi
- le terrain situé derrière le mur du tennis a été vendu aux nouveaux propriétaires du camping et l'acte a été signé le 26 mars à Caylus (Tarn et Garonne)
- les 3 logements du presbytère sont terminés et les 3 locataires entrent dans les lieux le 15 avril 2019

- M. le maire a rencontré le 25 mars M. Ramond Président du Conseil départemental en présence du maire de Labastide Gabausse. Deux points ont été abordés: le refus de l'association «âges sans frontières » de finaliser dans les 2 communes la construction de logements partagés (alors que les 2 communes étaient d'accord pour cette construction) et la construction de la maison Astrolabe.
- le lavoir de Saint Vincent demande une intervention technique sur un des poteaux de soutien
- la boîte à livres est presque terminée. Elle sera inaugurée à la rentrée des vacances de pâques
- prochaine réunion : jeudi 18 avril 2019 à 20 h 30

(séance levée à 23 h 00)